

slowUp Alsace 2023

CONCOURS « Décore ton vélo »

Article 1 : Organisation du concours

L'association « slowUp Alsace de la Route des Vins » dont le siège social est situé au 9 Place d'Armes 67600 Sélestat organise du Dimanche 4 juin 2023 au Dimanche 11 juin un concours gratuit sans obligation intitulé : « *Décore ton vélo* », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours gratuit est ouvert à toute personne physique participant au slowUp Alsace de la Route des Vins 2023, disposant d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique valide et résidant dans l'un des pays suivants : France, Allemagne, Suisse, à l'exception des membres de l'association slowUp Alsace de la Route des Vins, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du concours.

Le seul fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Ce concours se déroule exclusivement sur la plate-forme www.facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au concours s'effectue en envoyant une photo du vélo décoré (avec ou sans son propriétaire, le visage peut être flouté). La photo devra être prise sur le parcours du slowUp Alsace le dimanche 4 juin 2023.

Les photos sont transmises via l'outil **Messenger** disponible sur cette page : <https://www.facebook.com/slowUp.Alsace> ou **par mail** (contact@slowup-alsace.fr). Les photos peuvent être envoyées entre 10h00 et 21h00 le dimanche 4 juin 2023. L'association « slowUp Alsace de la Route des Vins » ne prendra pas en compte les photos reçues en dehors de ces horaires.

3 catégories sont proposées aux participants : « Alsace », « Humour » ou « Enfants de – de 10 ans »

Les participants précisent, lors de l'envoi des photos, leur catégorie et leurs coordonnées (adresse postale, nom et prénom des participants, téléphone portable et adresse e-mail).

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook pendant toute la durée du concours.

En envoyant leurs photos, les participants acceptent que l'association « slowUp Alsace de la Route des Vins » les publie sur la plate-forme www.facebook.com.

Les photos seront diffusées le Jeudi 8 juin 2023 et seront classées par albums sur la plate-forme Facebook pour pouvoir différencier les catégories distinctes du concours.

Le concours étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au concours. Facebook n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération.

Article 4 : Désignation des gagnants

Les utilisateurs de la plateforme Facebook pourront voter, en ajoutant une mention *J'aime* sous les photos de leur choix, dès la mise en ligne des photos et ce jusqu'au dimanche 11 juin minuit.

Le classement sera établi en fonction du nombre de mention *J'aime* de chaque photo.

3 gagnants seront désignés pour chaque catégories (« Humour », « Alsace » et « Enfants de – de 10 ans »).

De plus, l'association « slowUp Alsace de la Route des Vins » décernera un prix « Coup de Cœur ». Ce prix sera attribué par les membres de l'association

Le nom des gagnants sera annoncé sur la plateforme Facebook et sur le site www.slowup-alsace.fr.

Les organisateurs contacteront les gagnants pour leur indiquer leur lot. Les lots seront être récupérés par les gagnants à la Communauté de Communes de Sélestat, 1 rue Louis Lang à Sélestat.

Article 5 : Dotation

Le concours est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants déclarés gagnants, de la manière suivante.

Liste des lots :

Catégories	Lots attribués
Catégorie « Humour »	1 ^{ère} place : Une carte- cadeau Intersport Sélestat d'une valeur de 150 € 2 ^{ème} place : Une carte-cadeau Intersport Sélestat d'une valeur de 100€ 3 ^{ème} place : 1 paire de Roller (taille 41)
Catégorie « Alsace »	1 ^{ère} place : Une carte-cadeau Intersport Sélestat d'une valeur de 150 € 2 ^{ème} place : Une carte-cadeau Intersport Sélestat d'une valeur de 100 € 3 ^{ème} place : Une trottinette Adulte
Catégorie « Enfants de – de 10 ans »	1 ^{ère} place : Une trottinette enfant 2 ^{ème} place : Un skate-board 3 ^{ème} place : Un skate-board
Le prix « Coup de Cœur »	1 heure de balade privilégiée sur un bateau Batorama

Chaque gagnant remporte un seul lot.

Chaque lot pourra, éventuellement, être abondé par des cadeaux complémentaires offerts par nos partenaires.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre tout autre dotation. L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'association « slowUp Alsace de la Route des Vins » se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 6 : Identification des gagnants et élimination de la participation

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 7 : Dépôt du règlement

Les participants à ce concours acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de Mme Séverine Ravignot-Monnet, huissier de justice.

Il peut être obtenu sur simple demande par mail (contact@slowup-alsace.fr) à l'association « slowUp Alsace de la Route des Vins », pendant toute la période du concours.

Olivier SOHLER
Président de l'association
« SlowUp Alsace de la Route des Vins »

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "OS", written over a horizontal line.